

**Zeitschrift:** Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

**Herausgeber:** Association pour la défense des intérêts du Jura

**Band:** 27 (1956)

**Heft:** 10

  

**Artikel:** Notre activité au cours des deux derniers mois

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-824835>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Quels sont les moyens qui permettent d'associer l'artisanat à l'activité de la Semaine suisse ? En voici un qui a le mérite d'être facile à réaliser.

Il est assez rare que l'artisan dispose d'un service de vente organisé, voire d'un local ou d'une vitrine d'exposition. Ceci tient à la nature du produit artisanal : objet souvent unique, destiné à satisfaire les besoins précis exprimés par un client et livré aussitôt que terminé, ouvrage de trop grandes dimensions pour trouver place dans une vitrine, travaux dont l'aspect ne se prête pas à une exposition. Est-ce à dire qu'il doit absolument renoncer à l'excellent moyen publicitaire qu'est la vitrine ? Certainement pas. Dans le cadre de la vitrine préparée pour la Semaine suisse, les commerçants accepteraient sans aucun doute volontiers d'exposer des articles étrangers à leur branche — par exemple : travaux de tonnellerie exposés dans la vitrine d'un marchand de vins, travaux de ferronnerie artistique chez un marchand de meubles, meubles dans un commerce d'articles de ménage, etc. — et de compléter ainsi heureusement la décoration de leur propre devanture en utilisant des objets fabriqués par des artisans de la localité.

Collaboration qui ne peut qu'être profitable, aux artisans comme aux commerçants, et qui offre aux premiers la possibilité de marquer leur présence pendant la période où l'on porte l'accent sur le travail national, cette année du 20 octobre au 3 novembre.

## **Notre activité au cours des deux derniers mois**

**Concours de compositions :** Le jury, présidé par M. Pellaton, professeur, Bienne, a déposé son rapport. Au cours de sa prochaine séance, le comité en prendra connaissance et procédera à la proclamation des résultats.

\* \*

**Commission d'étude d'une place d'armes pour blindés dans le Jura :** Les sous-commissions ont presque toutes terminé leurs travaux de sorte que la Commission plénière pourra sous peu rédiger son rapport final et préciser ses conclusions. Une démonstration de chars blindés a eu lieu à Thoune le 17 octobre à l'intention des membres du Bureau de la commission et de la sous-commission agricole.

\* \*

**Martinet de Corcelles :** Le dernier martinet du Jura, celui de Corcelles, est menacé de disparaître. Des pourparlers sont en cours en vue de son sauvetage et nous croyons qu'une solution provisoire pourra être trouvée prochainement. Ce martinet est d'ailleurs encore en activité.

**Horaires des chemins de fer :** Au cours d'un entretien avec la Direction du 1er arrondissement des chemins de fer fédéraux à Lausanne, les imperfections de l'horaire actuel, le sort de la ligne de Delle et l'aménagement du réseau du Jura bernois ont été passés en revue.

\* \*

**Ligne de Delle :** L'ADIJ a été représentée à l'assemblée qui s'est tenue le 13 octobre à Delle et qui avait réuni les milieux du Territoire de Belfort et du Jura bernois intéressés au développement de cette artère. Notre association est également représentée au comité franco-suisse, constitué à l'issue de cette assemblée et qui a été chargé d'entreprendre les démarches nécessaires.

\* \*

**Conférences :** Notre première conférence de la saison d'hiver 1956/57 aura lieu le 24 novembre à Delémont. M. François Schaller, Dr ès sciences économiques et sociales de Porrentruy, privat-docent à l'Université de Berne développera le sujet : Du chômage permanent à l'inflation chronique.

\* \*

**Route Court-Granges :** Un comité mixte, formé de représentants de Granges et de l'ADIJ est en voie de formation pour étudier l'aménagement de la route de Court à Granges par le Montoz.

\* \*

**Etang de la Gruère :** La digue de l'étang a été remise en état. Notre association a payé sa part des frais de réfection.

## CHRONIQUE ECONOMIQUE

**Contrôle des prix.** — Le Conseil national a voté l'arrêté d'exécution d'un contrôle des prix réduit. En ce qui concerne les loyers, le texte voté prévoit que le rétablissement de la liberté du marché du logement est le but à poursuivre. Tenant compte du coût de la vie et du revenu, le Conseil fédéral pourrait soit autoriser d'une manière générale des hausses de loyers, soit exclure du contrôle certaines catégories de choses ou supprimer le contrôle des loyers pour tout un canton, sur proposition des gouvernements cantonaux ou de son propre chef. Le Conseil fédéral devra tenir compte du nombre et du prix des appartements vacants.

## ORGANES DE L'ADIJ

Président : F. Reusser, Moutier — Secrétaire : R. Steiner, Delémont  
Caissier : H. Farron, Delémont

Rédaction du bulletin : Responsables MM. F. Reusser et R. Steiner

Administration du bulletin : R. Steiner, Delémont

Publicité : Par l'administration du bulletin, Delémont

Comptes de chèques postaux : caisse générale Delémont, IVa 2086 ; pour abonnements : R. Steiner, Delémont, IVa 3250. — Téléphones : président : (032) 6 40 07 ; secrétariat : (066) 2 25 81 ou 2 15 83 ; caissier : (066) 2 14 37